

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

TOURISME DURABLE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

CODE: 74 31 58 U32 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 708
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2017,
sur avis conforme du Conseil général

TOURISME DURABLE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appliquer les principes du développement durable aux différentes formes de tourisme ;
- ◆ d'analyser les incidences de l'activité touristique sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- ◆ d'intégrer la notion de tourisme durable à son activité professionnelle.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ réaliser une étude de cas en
 - analysant le phénomène touristique notamment en différenciant les matières touristiques et la mise en tourisme ;
 - mettant en relation les caractéristiques géographiques et le développement d'un type de tourisme adapté.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UE "Géographie touristique 1" - code 024131U32D2

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

à partir d'une situation issue de la vie professionnelle dans le domaine du tourisme durable, en utilisant la terminologie internationale, en utilisant des sources documentaires classiques et digitales, dans le respect des règles déontologiques et de l'éthique, selon les consignes données par le chargé de cours,

- ◆ d'analyser une activité touristique en
 - mettant en évidence leur conformité avec les principes directeurs du développement durable tels qu'élaborés par les différentes institutions nationales et internationales,
 - explicitant ses incidences sur le patrimoine naturel, social et environnemental ;

- ◆ d'analyser des pistes de protection de l'environnement.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision et de clarté dans l'emploi des termes techniques utilisés,
- ◆ le degré de pertinence de l'analyse,
- ◆ le niveau de complétude de l'analyse.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

à partir de situations issues de la vie professionnelle dans le domaine du tourisme durable, en utilisant la terminologie internationale, en utilisant des sources documentaires classiques et digitales, dans le respect des règles déontologiques et de l'éthique,

- ◆ de définir les principes directeurs du développement durable et d'articuler les dimensions sociale, économique et environnementale que présente cette notion ;
- ◆ de décrire le rôle des institutions (tant publiques que privées) qui appliquent ces principes à la sphère du tourisme ;
- ◆ d'analyser des documents qui y sont élaborés (charte mondiale du tourisme, charte éthique du voyageur, labels (ISO14001, Clé verte, EMAS ...) ...) ;
- ◆ d'appliquer les principes du développement durable aux différentes formes de tourisme ;

- ◆ de définir et distinguer les concepts d'environnement et d'aménagement du territoire dans le cadre de notions telles que : tourisme intégré, concentration, dispersion, tourisme durable, tourisme équitable, écotourisme, plan masse, capacité de charge ... ;
- ◆ de caractériser les politiques d'aménagement du territoire (législation, primes, sponsoring,...) ;

- ◆ de décrire l'influence des composantes de l'environnement (naturel, social et économique) sur le développement touristique ;
- ◆ d'expliciter les incidences de l'activité touristique sur l'environnement et le patrimoine ;
- ◆ d'analyser des pistes de protection de l'environnement par rapport à ces incidences.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de Périodes
Tourisme durable	CT	B	48
7.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60